



Pas de confinement pour les subventions à l'enseignement privé !!

Les collectivités territoriales ont la possibilité de subventionner les établissements privés sous contrat de leur territoire – mais n'ont aucune obligation de le faire... Ces subventions ne peuvent pas, légalement, dépasser 10% des dépenses annuelles de l'établissement privé mais elles peuvent rapidement devenir rondelettes ainsi, en 2011, un lycée privé prestigieux de Versailles avait reçu une subvention de 250.000 euros... soit, à peu près, la dotation annuelle de fonctionnement donnée par la Région pour un lycée public équivalent.

Ces subventions peuvent servir à financer soit des opérations de sécurisation (vidéosurveillance, badges, systèmes d'alerte PPMS) soit des opérations de rénovation, mise aux normes/réhabilitation avec, par exemple, la construction d'un bâtiment supplémentaire. Si certaines opérations peuvent s'entendre comme un « accès handicapés », d'autres sont scandaleuses car elles enrichissent de fait des associations privées (le plus souvent catholiques) déjà forts riches !

Rien que pour cette année, la Région Ile-de-France va consacrer 3,5 millions d'euros dont plus de 3 millions uniquement pour de la rénovation. Ce qui, de fait, améliore le bâti et donc la valeur du bien ainsi que le prestige de lycées qui sont aussi des « usines à cash ». Lycées privés qui ont le bon goût de sélectionner leurs élèves par des frais de scolarité « hors-sol » de plusieurs milliers d'euros par an. Ainsi l'Ecole Alsacienne à Paris – plutôt connue pour accueillir des enfants d'ambassadeurs ou de ministres que des élèves de l'Education prioritaire – va recevoir 50.000 euros de subventions publiques pour notamment refaire sa cour...

A l'heure où nous faisons tous le constat d'un renforcement des inégalités scolaires, reflet des inégalités sociales, à travers la fracture numérique, offrir 3,5 millions d'euros à des établissements déjà fort riches, relève du scandale. Avec 3,5 millions d'euros, la Région pourrait offrir un ordinateur portable dernier cri et des moyens de connections ultra modernes à tous/toutes les lycéen.ne.s qui n'en n'ont pas les moyens et qui se déscolarisent à toute vitesse!

La FSU Ile-de-France s'est toujours résolument opposée à l'octroi de ces subventions (certaines collectivités ne donnent rien) en votant systématiquement contre.

D'un autre côté, il faut faire preuve d'indulgence, une subvention à un lycée privé c'est aussi un aller simple pour le paradis...

La FSU-Ile-de-France

